

# La Grande Relève

MENSUEL DE RÉFLEXION SOCIO-ÉCONOMIQUE

VERS LA DÉMOCRATIE D'UNE ÉCONOMIE DISTRIBUTIVE

«Vous voulez les pauvres secourus, moi je veux la misère supprimée» V. Hugo.

N° 1156 - août-septembre 2014 SOMMAIRE :

## • ACTUALITÉ

page 2 *Au fil des jours*

JEAN-PIERRE MON rapporte que l'affirmation, répétée partout, selon laquelle la croissance crée des emplois, est enfin dénoncée, et par un témoin objectif. Et il constate que l'idée d'un revenu universel progresse au Québec et en Suisse...

page 3 *Vive l'État social !*

JEAN-PIERRE MON, après avoir rappelé qu'il a fallu des siècles pour que soit acquis le principe de solidarité organisée qu'est "l'État social", a trouvé dans un ouvrage qui vient de paraître des raisons de rester optimiste face à toutes les tentatives pour le démolir.

## • LECTURES

page 7 *La marchandise, une finalité absurde*

GUY EVRARD présente un livre qui contribue à éclairer les différents aspects de domination que le néolibéralisme étend aujourd'hui sur notre monde.

## • RÉFLEXION

page 9 *L'heure du choix a sonné*

II. Avec la nature, pourquoi et comment.

FRANÇOIS CHATEL défend l'idée que l'humanité doit choisir d'agir avec la nature mais sans se comporter comme si elle était sa propriété.



HORS DES SENTIERS BATTUS



«Il faut de la croissance pour créer des emplois». Cette rengaine nous est assénée tous les jours par la plupart des économistes, par les journalistes, par les politiques. Et voici enfin une exception ! C'est celle de G. Bonnenfant, dans un article intitulé *Croissance et emploi ne sont plus liés. Sortons des représentations issues du passé*<sup>1</sup>. D'abord, il s'interroge : qu'est-ce que la croissance ? — «C'est un indicateur, une mesure, rien d'autre, ... la croissance ne crée rien, elle constate a posteriori. De même que le thermomètre en hausse ne crée pas la fièvre, la croissance ne crée aucun facteur économique et en particulier, elle ne crée pas d'emploi». Bonnenfant explique que la croissance donne la variation du PIB, indicateur dont, depuis plusieurs années, on doute de la pertinence pour mesurer la création réelle de richesse et a fortiori d'emploi. Et pourtant, on continue allègrement de croire à la corrélation entre la courbe du PIB et celle de l'emploi. C'était vrai, dit-il, jusqu'à la fin des "trente glorieuses". Mais il n'y a maintenant aucun lien de causalité, ni même de corrélation, entre croissance et emploi. L'exemple le plus frappant est celui du secteur agricole : entre 1914 et aujourd'hui, la croissance du PIB français dans la production agricole a été gigantesque, tandis que la population active y baissait de 39% à 2%.

L'objection que l'on oppose habituellement à ce raisonnement est que, globalement, les actifs d'un secteur passent dans un autre secteur (de l'agriculture à l'industrie, au bâtiment, au tertiaire). «Mais, fait remarquer Bonnenfant, le même phénomène de destruction d'emplois s'est répété malgré la croissance, et pour des raisons analogues, qui se sont, de plus, accélérées et amplifiées dans les dernière décennies en raison de la mécanisation, puis de l'automatisation et de l'informatisation».

Le constat est sans appel : «aujourd'hui, non seulement la croissance ne crée pas d'emploi, non seulement elle n'est plus corrélée à l'emploi, mais la recherche de croissance peut même être contre-productive vis à vis de l'emploi». Gilles Bonnenfant donne un exemple de cette «absurdité logique», qu'il a trouvée récemment dans la presse: «la France est une championne dans la robotique. Il vaudrait mieux miser sur ce secteur pour alimenter la croissance. Et avec des robots, on pourrait supprimer plein d'emplois dans l'aide à la personne».

Il conclut : «au lieu de promouvoir des politiques pour la croissance, posons-nous plutôt systématiquement la question du solde net d'emplois prévisible en fonction de telle ou telle politique».

J'allais oublier de préciser que M. Bonnenfant n'est pas un dangereux gauchiste, ni un rêveur écologiste, mais bel et bien le président d'un grand groupe de conseil européen, indépendant,

qui existe depuis une trentaine d'années, et qui a pour clients de grandes entreprises industrielles dont 30% sont cotées au CAC 40 !

«LA VOIE DE L'AVENIR»

Nous évoquons souvent dans ces colonnes le réseau BIEN (Basic Income Earth Network = Réseau Mondial pour un Revenu de Base), dont nous avons contribué à la fondation en 1986. Cette association internationale a tenu son 15<sup>ème</sup> congrès à l'Université Mc Gill de Montréal du 27 au 29 juin, réunissant quelque 200 participants. Toute la presse québécoise en a fait largement écho. Nos amis montréalais Colette et Claude Mélançon, distributistes de longue date, nous ont fait parvenir le texte de l'interview accordée à cette occasion au quotidien *Le Devoir*<sup>2</sup> par François Blais, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale du Québec. M. Blais pense que «la proposition d'imposer un revenu minimum garanti (RMG) est probablement l'idée la plus radicale des cinquante dernières années en matière de gestion des finances». Il reprend là ce qui a été son cheval de bataille<sup>3</sup> pendant de nombreuses années lorsqu'il était Professeur de philosophie à l'Université Laval de Québec.

François Blais a bien pris soin de préciser au journaliste qu'il n'avait aucune annonce officielle à faire à ce sujet, mais demeurait convaincu que l'implantation d'une allocation financière universelle devrait être envisagée au cours des prochaines années. Il compte mettre le sujet sur la table lorsque la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise, qui vient d'être mise en place, examinera les dépenses de l'État.

Ces déclarations du ministre de la Solidarité sociale a renforcé les convictions des militants du Réseau canadien pour le revenu garanti dont le porte-parole québécois a déclaré : «Même si on sait que le ministre n'a pas l'intention de mettre cette réforme en place, le fait qu'il puisse parler du RMG sans contrainte, c'est déjà un bon pas pour mieux comprendre ce concept qui est encore mal compris du public».

Comme le fait remarquer le journaliste du *Devoir*: «tant le gouvernement que les syndicats et les contribuables ont peine à imaginer qu'une allocation financière serait offerte à tous les Québécois sans exception. Imaginez-vous recevoir 1.000 dollars chaque mois, par exemple, et ce, peu importe que vous gagniez 20.000, 200.000 ou 2 millions de dollars en salaire ? En contrepartie certains programmes sociaux seraient abolis et les plus nantis seraient imposés en conséquence».

Le montant du RMG est une question fort débattue au Québec, comme dans d'autres pays. Et en Suisse un référendum va être organisé sur l'instauration d'un RMG de 2.500 francs suisses par mois.

Jean-Pierre MON

1

Le Monde  
11/7/2014

2

Le revenu garanti est la voie de l'avenir, dans *Le Devoir*, 30/06/2014.

3

Ending Poverty : a basic income for all Canadians, éd. James Lorimer & amp Company, 2002.

En ces temps de démontage systématique de ce qu'on appelle le modèle social européen, JEAN-PIERRE MON a trouvé particulièrement opportune l'émission de France culture, "La Grande Table", du 27 mai dernier, date anniversaire (hasard du calendrier ?) de la création en 1943 du CNR :



# Vive l'État social !

L'émission de France Culture, *La Grande Table*, évoquait récemment, comme dans la GR de mai<sup>1</sup>, ce qu'on appelle le modèle social européen. Le sujet était *L'écologie au secours de l'État Providence*. L'invité était Éloi Laurent, économiste à l'OFCE<sup>2</sup>, qui enseigne à Sciences Po-Paris et à l'Université de Standford, et qui vient de publier un ouvrage dont le titre *Le bel avenir de l'État Providence* a le mérite de détonner dans la petite musique actuelle, apportant une lueur d'espoir.

L'expression d'État-providence, pourtant depuis longtemps consacrée, me fait personnellement un peu penser aux "bonnes œuvres" d'une dame patronnesse, ou à la "Divine providence", bref à une œuvre de bienfaisance, à un petit quelque chose qu'on vous donnerait simplement par bonté d'âme. Bien entendu, il n'en est rien. Il s'agit de toute autre chose et il m'a semblé intéressant de savoir d'où venait cette appellation.

Selon leur "couleur", les historiens lui donnent une origine différente. Pour certains, elle aurait été employée pour la première fois en 1864 par le député Émile Ollivier pour tourner en dérision (déjà !) la capacité de l'État à mettre en place un système national de solidarité plus efficace que les structures de solidarité traditionnelles. Pour d'autres<sup>3</sup>, elle serait issue de l'encyclique *Rerum novarum* du pape Léon XIII dans laquelle on trouve une légitimation explicite de la tutelle publique sur la sphère économique.

Le sociologue Robert Castel<sup>4</sup> préfère utiliser l'expression, certainement plus appropriée, d'*État Social*". En pratique, sociologues, économistes, hommes politiques,... s'accordent pour considérer que, quels que soient les termes utilisés, ce dont il s'agit c'est **l'action directe de l'État pour assurer le bien être social.**

## LA LONGUE MARCHÉ DE L'ÉTAT SOCIAL

Le souci de l'État d'assurer un minimum de bien-être social est en fait très ancien.

• **Les prémices** - Certaines formes d'assistance publique existent à Rome dès l'époque républicaine, sous la forme de fournitures de blé ou d'argent faites par l'État aux citoyens pauvres. Les esclaves n'y avaient pas droit puisque leurs maîtres étaient censés subvenir à leurs besoins.

En terres d'Islam, l'État perçoit un impôt, la Zakât, qui est redistribué aux plus nécessiteux dès l'époque du second calife Al-Mansur (714-775) et il doit aussi conserver des stocks alimentaires pour les redistribuer en cas de famine ou de catastrophe naturelle.

• **En France** - Au Moyen âge, l'assistance publique se réduit à la charité et dépend de l'Église. À partir du XVème siècle, la création de nombreuses associations caritatives placées sous la tutelle de l'Église et la fondation d'hôpitaux (par exemple, en 1443, les Hospices de Beaune) préfigurent l'institution progressive d'un système d'assistance. Des corporations de métier et associations d'entraide commencent aussi à se développer. Mais elles ne tardent pas à entrer en crise à cause des difficultés financières de l'Église. Elles sont "laïcisées" à partir du XVIème siècle : ce sont les Parlements qui sont chargés d'assurer la tutelle et le financement des hôpitaux dont la gestion sera confiée, sous contrôle royal, aux municipalités. Une taxe communale, appelée "droit des pauvres" est créée par le roi et des "Bureaux des pauvres" assurent le recensement, la perception des taxes, la distribution des secours, l'organisation d'ateliers de travail, en collaboration avec les paroisses. En 1673, Colbert crée le premier organisme officiel d'aide aux invalides de la marine quittant leur emploi. Cette caisse de prévoyance servira plus tard de modèle à d'autres caisses étatiques instituées au profit de diverses catégories d'employés de l'État : soldats, fonctionnaires, ouvriers des manufactures royales, etc.

Pendant la Révolution, l'assistance publique est conçue comme un service national fondé sur l'égalité entre citoyens ; l'indigence est définie comme l'impossibilité de se procurer des ressources par le travail. L'assistance est financée au niveau national et administrée par l'État, avec l'aide des communes. Selon la Constitution de 1793, les secours publics sont une «*dette sacrée*» et le décret du 19 mars voté par la Convention affirme à la fois le droit au travail et le droit à l'assistance pour tout homme hors d'état de travailler. Des "bureaux de bienfaisance" sont créés sous le Consulat et l'Empire.

En 1850, la Caisse des dépôts gère la première Caisse des retraites pour la vieillesse, puis deux

1 Voir GR 1153 :  
Le rêve et la réalité  
et  
La peau de  
modèle social

2 Observatoire  
Français des  
Conjonctures  
Economiques.

3 Alain Supiot,  
Juriste spécialiste  
du droit social et  
de l'État social,  
professeur au  
Collège de  
France.

4 Grand spécialiste  
du salariat et  
du travail,  
directeur  
d'études  
à l'EHESS,  
décédé en 2013.

- • • autres caisses d'assurance-vie, à partir de 1868. Les premières habitations bon marché (HBM) sont créées en 1887. Au début du XX<sup>ème</sup> siècle, la Caisse des dépôts est chargée de financer le logement social. Une assurance-retraite obligatoire est créée en 1910 et des allocations pour les familles nombreuses sont instaurées en 1913. Bien qu'on ne puisse pas encore parler d'État social, notons qu'après l'armistice de 1918, l'État a pris en charge l'entretien des orphelins et mutilés de guerre et la reconstruction des régions dévastées par la guerre.

En 1930, la loi sur les assurances sociales prévoit une couverture des risques vieillesse, maladie, maternité, décès et invalidité.

En juin 1936, les accords de Matignon, signés par la CGT et le patronat, mettent en place, entre autres, le droit syndical, une hausse des salaires de 7 à 15 % selon les branches professionnelles, et diverses conventions collectives. Bien que ne figurant pas dans le programme du Front populaire, deux lois, votées par le Parlement, créent les premiers congés payés (2 semaines) et ramènent la durée de la semaine de travail de 48 à 40 heures. Léo Lagrange, sous Secrétaire d'État aux sports, institue pour les ouvriers et employés partant en vacances des billets de train avec 40% de réduction. C'est aussi au cours de l'été 36 que sont votées la loi sur les retraites des mineurs et une loi sur les allocations chômage.

Nombre de ces mesures "sociales" furent remises en cause par les gouvernements qui succédèrent à celui issu du Front Populaire et, bien entendu, par le gouvernement de Vichy. Il fallut attendre la *Libération* pour retrouver un État social plus étendu grâce, au programme économique et social<sup>5</sup> adopté en 1944 par le CNR et dont les grandes lignes furent acclamées le 7 octobre de la même année par une foule immense rassemblée au "Vel d'Hiv".

Bien qu'il n'ait jamais reconnu le programme du CNR et que De Gaulle lui-même ne s'y soit jamais référé, le Gouvernement Provisoire de la République (août 1944 - octobre 1945) prit une série d'ordonnances allant dans le sens de ses préconisations. Élu à l'unanimité président du gouvernement le 21 novembre 1945, De Gaulle, quoique toujours réticent, finit par accepter un programme de nationalisations, intermédiaire entre celui des gauches et celui du MRP : la nationalisation de la Banque de France et de quatre grandes banques de dépôts (2 décembre 1945). Suivent le 18 janvier 1946 les projets de loi sur la nationalisation du gaz et de l'électricité. En désaccord avec l'Assemblée constituante sur la conception de l'État et le rôle des partis, De Gaulle démissionne le 20 janvier mais l'Assemblée constituante continue son travail. Après de longues discussions entre les principaux partis, elle rétablit la loi sur les 40 heures (21 février), vote la loi sur la nationalisation de

l'électricité et du gaz (28 mars) et celle des grandes compagnies d'assurances (24 avril), puis les lois sur l'extension du nombre et des attributions des comités d'entreprises (25 avril) et la généralisation de la Sécurité sociale, en y incluant la retraite des vieux (26 avril).

Le 19 octobre, la loi sur le statut de la fonction publique, présentée par Maurice Thorez, est adoptée. Elle marque pratiquement, à partir de 1947, l'arrêt du programme du CNR qui disparaît de la vie politique avec le début de "la guerre froide" et la création du RPR qui provoqua l'éclatement de l'union créée dans la Résistance.

## L'ÉTAT PROVIDENCE EN EUROPE

La France n'est évidemment pas la seule à avoir cherché à instaurer un "État Social". En Europe occidentale, c'est au cours du XIX<sup>ème</sup> siècle que, sous la pression des mouvements ouvriers, différentes formes d'État-providence commencent à remplacer les anciens dispositifs fondés sur l'assistance. Ce sont d'abord des systèmes d'assurance sociale destinés à protéger les salariés contre les risques liés à la vieillesse, à la maladie ou aux accidents du travail.

\*

**C'est en Allemagne** que se développe le premier système généralisé de protection sociale. L'instigateur inattendu en est le chancelier Von Bismarck. Dès son arrivée au pouvoir, il s'attaque à la montée du parti social démocrate, et l'interdit. Ce qui ne l'empêche pas, pour en empêcher le retour sur la scène politique et satisfaire la classe ouvrière, d'en reprendre plusieurs idées. Dès lors, il va entreprendre de doter l'Allemagne d'un vrai système de protection sociale<sup>6</sup> :

- En 1883, il crée la première assurance-maladie obligatoire pour les ouvriers de l'industrie dont le revenu dépasse les 2.000 marks. La gestion des fonds est confiée à des institutions autonomes, en majorité contrôlées par des représentants ouvriers qui, pour la première fois, doivent gérer un patrimoine collectif important.

- En 1884, il fait voter une loi sur les accidents du travail qui oblige les industriels allemands à cotiser à des caisses coopératives destinées à indemniser les victimes. (Ainsi l'ouvrier devenu totalement invalide continue à toucher 66 % de son revenu, et, en cas de décès, sa veuve continue à en percevoir une partie).

- En 1889, il impose un système de retraite obligatoire par la loi sur l'assurance-vieillesse et l'invalidité.

\*

**En Angleterre** et dans le reste du Royaume-Uni entre le XVI<sup>ème</sup> siècle et le XIX<sup>ème</sup> siècle, les "poor laws" (lois sur les indigents), créées à l'initiative des Tudor, ne peuvent pas être quali-

5  
Programme du  
Conseil  
National de la  
Résistance (CNR)  
[Wikisource.html](#)

6  
Il s'en est glorifié  
dans ses Mémoires :  
«Messieurs les  
démocrates joueront  
vainement de la  
flûte lorsque le  
peuple s'apercevra  
que les princes se  
préoccupent de  
son bien-être».



fiées "d'État-providence" puisqu'elles étaient organisées par les paroisses.

Ce n'est qu'au début du XX<sup>ème</sup> siècle, sous l'égide de Charles Booth, Benjamin Seebohm Rowntree et David Lloyd George, que seront mis en place au Royaume-Uni un système de pensions pour les vieillards indigents (1908) et une assurance-chômage pour les ouvriers agricoles les plus pauvres (1911) qui constitueront une première amorce du futur "welfare state"<sup>7</sup>.

Fin 1940, Churchill commande un rapport pour lutter contre les conséquences sociales de la crise des années 30 et celles entraînées par la guerre qui en a découlé.

En 1942, William Beveridge remet au gouvernement un premier rapport<sup>8</sup> «*qui fonde les obligations d'un État vis-à-vis de la Société, afin de lutter contre les cinq fléaux de l'humanité que sont la maladie, l'ignorance, la dépendance, la déchéance et le taudis*». Il préconise la création d'un régime de sécurité sociale visant à «*libérer l'homme du besoin*» en garantissant la sécurité du revenu, sans cesse menacée par les aléas de la vie.

Pour cela, il propose un système totalement généralisé, regroupant l'ensemble des aides et des assurances, uniforme (profitant à tous sans distinction de revenu), centralisé et géré par un organisme public unique. Pour Beveridge, l'État-providence ne doit pas dépendre de la générosité des plus riches mais être le moyen de protéger la société dans son ensemble contre elle-même. Dans un second rapport<sup>9</sup>, il déclare que l'État doit avoir la fonction régaliennne de garantir le plein emploi, condition indispensable pour mettre en place un système efficace de protection sociale. Il rejoint sur ce point les idées de Keynes.

\*

• **Les pays scandinaves** (Danemark, Suède, Norvège) se distinguent nettement des autres pays européens par la façon dont ils ont financé et organisé leur "État-providence" (protection sociale, santé publique, éducation).

Leur modèle d'organisation est infiniment plus simple : la majeure partie des services sociaux sont pris en charge par l'État ou par des pouvoirs publics locaux. Le système est universel : les aides sont accordées individuellement à tous les citoyens qui remplissent les conditions requises, quelle que soit leur situation sur le plan de l'emploi ou sur le plan familial. Cependant, pour avoir droit à l'assurance-maladie et à l'assurance-chômage, les allocataires doivent toujours avoir eu un emploi antérieur, et parfois aussi avoir été affiliés à une caisse et avoir payé une cotisation. Mais la plus grande partie de ces prestations est toujours assumée par l'État et financée par des impôts généraux, et non par des contributions réservées aux services sociaux. Ce qui implique que ce modèle fiscal soit basé sur

une très large assiette et des impôts élevés.

Qui plus est, l'État-providence scandinave met largement à la disposition des citoyens des services publics souvent gratuits ou subventionnés. Les services de santé et les établissements d'éducation sont gratuits<sup>10</sup>.

\*

• **Les pays de l'Europe du Sud** (Espagne, Grèce, Italie, Portugal), restés longtemps sous des régimes dictatoriaux, sont parfois présentés comme la "quatrième famille"<sup>11</sup> de l'Europe de la protection sociale parce qu'ils allient un service national de santé universel (mis en place entre 1975 et 1985) à un système de garantie de revenu plutôt bismarckien et très inégalitaire selon la profession.

De plus, une partie beaucoup plus importante qu'ailleurs des dépenses sociales est consacrée aux retraites.

#### LA CONTRE-ATTAQUE CAPITALISTE

Cette longue marche vers l'État social ne fut pas une promenade tranquille. Tout au long de sa progression, elle s'est heurtée à l'opposition des "libéraux". Au XVIII<sup>ème</sup>, les économistes classiques accusent cette politique d'assistance de «*favoriser la paresse et de freiner le développement de l'industrie naissante*». En 1904, l'économiste Paul-Leroy Baulieu critique le système d'assurances obligatoire pour la retraite : «*Il affaiblit la responsabilité et l'indépendance. Il fait partie de tout ce système d'automatisme social qu'il prétend substituer à la responsabilité individuelle*».

En 1944 le philosophe et économiste autrichien Friedrich Hayek explique dans son livre *La Route de la servitude* que la socialisation de l'économie mène inéluctablement au totalitarisme dont les régimes soviétiques et fascistes sont les exemples types. Pour lui, la planification nie la liberté individuelle et se fait au détriment de la démocratie, et malgré toutes les bonnes intentions affichées ou réelles, la négation des libertés économiques au nom d'une finalité vertueuse conduit à la *servitude*. Cet ouvrage deviendra le Coran de la pensée libérale. Dans la foulée, l'économiste américain Milton Friedman, ardent défenseur du libéralisme, fondateur de l'École de Chicago, explique dans *Capitalisme et liberté*, que la réduction du rôle de l'État dans une économie de marché est le seul moyen d'atteindre la liberté politique et économique. Plus tard, dans *La Liberté du choix*, il cherchera à démontrer la supériorité du libéralisme économique sur les autres théories, en particulier sur celle de Keynes.

Dans les années 1980, ses idées économiques sur le monétarisme, la fiscalité, les privatisations et la déréglementation ont directement ou indirectement

7

Littéralement  
"État de bien être"

8

Social Insurance and  
Allied Services

9

Full Employment  
in a Free society  
=  
Du travail pour  
tous dans une  
société libre.

10

<http://endirectde-lascandinavie.wordpress.com/2012/05/16/les-caracteristiques-de-letat-providence-scandinave/>

11

Les spécialistes de l'État-providence distinguent généralement trois classes : le système bismarckien, le système beveridgien et le système français qui s'est inspiré des deux précédents.



tement inspiré les politiques économiques de nombreux gouvernements à travers le monde, notamment ceux de Ronald Reagan aux États-Unis, de Margaret Thatcher au Royaume-Uni, d'Augusto Pinochet au Chili et de Brian Mulroney au Canada.

Désormais, les économistes devenus majoritairement "néo-monétaristes", prônent l'inactivité de l'État comme principe de régulation. Ils dénoncent l'État-providence comme coupable de toutes les erreurs et de la perte de compétitivité des entreprises. Le marché dérégulé est posé comme infaillible, le chômage comme naturel, l'inflation comme un phénomène purement monétaire.

Ce «*fondamentalisme du marché*» va jouer un rôle primordial dans le développement d'un capitalisme financier laissé à lui-même, et du coup susciter une forte remise en cause de l'État-providence<sup>12</sup>. L'Europe entière n'a pas tardé à être contaminée à son tour.

Seule la France ferait preuve de mauvaise volonté (et est-ce bien sûr ?) pour réformer son système de protection sociale. Les grands

médias, en tout cas, ne manquent pas de tancer ses gouvernements.

L'article du *Point.fr* du 24/10/2013 intitulé *Le naufrage de l'État-providence* est un modèle du genre : «*Conçu pour sortir les gens de la pauvreté, il redistribue à l'aveugle, décourage le travail et fabrique des assistés.[...] Nous sommes tous des enfants gâtés. Notre État-providence, l'un des plus généreux au monde, nous arrose. À tel point que ce paquebot à 660 milliards d'euros de dépenses annuelles fuit à tous les étages : les organismes d'assurance-chômage, d'assurance-maladie, le système des retraites, les allocations familiales sont en déficit chronique. Là où le bât blesse, c'est lorsque, malgré ce système dispendieux, près de 9 millions de Français vivent sous le seuil de pauvreté. Cherchez l'erreur... Un début de réponse est à chercher chez nos voisins d'Europe du Nord, qui ont procédé à leur aggiornamento social. Leurs systèmes, dont la valeur centrale est le travail, sont efficaces et équitables [...] Pour ne rien gâcher, les prestations y sont de haut niveau, et n'étouffent pas la liberté d'entreprendre !*»

Heureusement d'autres sons de cloches commencent à se faire entendre.

## LE BEL AVENIR DE L'ÉTAT-PROVIDENCE



éd. LES LIENS QUI LIBÈRENT, 2014

«*Déboussolée par sept années d'une crise qu'elle n'a pas vu venir, ni su contenir, l'Europe est sur le point de commettre une faute historique : démanteler l'État-providence*», écrit Éloi Laurent dans l'introduction de son ouvrage. Il démonte le vieux discours néolibéral dont nous venons de parler : «*oui, la masse des prélèvements sociaux en France est incontestable, considérable : 662 milliards d'euros en 2011... Mais il ne s'agit en aucun cas d'un prélèvement sur la richesse nationale : ces dépenses sont presque intégralement redistribuées aux contribuables qui les ont financées sous forme de prestations*

*sociales à hauteur de 639 milliards d'euros en 2011*». L'État-providence n'a jamais provoqué la moindre crise économique. Non, dit-il, il n'étouffe pas le dynamisme, pas plus qu'il ne désresponsabilise les personnes, ni qu'il contraint les marchés... Au contraire, c'est lui «*qui pallie d'innombrables défaillances du marché*».

Et pourtant, voilà qu'apparaît un discours plus neuf et, en apparence, plus éloigné politiquement du précédent, mais à certains égards plus dangereux car «*symptôme de la xénophobie européenne, il prétend défendre l'État-providence au nom de la haine de l'autre*». C'est celui

tenu par les conservateurs britanniques, les socio-xénophobes nordiques, le Front national français et ses équivalents autrichiens ou Hongrois. Selon eux, «*les Européens ne peuvent plus s'offrir le luxe de la générosité sociale indiscriminée et ...seul un tri sur une base ethnique entre les autochtones méritants et les intrus profiteurs permettrait de préserver la solidarité nationale*».

Éloi Laurent dénonce les arguments des tenants de ces deux idéologies. Il montre qu'au contraire «*faire reculer la protection sociale en France comme en Europe... ce serait aller à rebours de l'histoire : la planète entière aujourd'hui converge ou rêve de converger vers la protection sociale [...] L'État-providence est le développement*». Mais il faut maintenant aller plus loin : «*le XXIème siècle sera le siècle des crises environnementales. [...] Il faut sortir de l'incertitude qui caractérise la question écologique pour l'appréhender à partir de la notion de risque, et ainsi voir qui est responsable de quoi, avec quelle conséquence pour qui. C'est cela qui permettra de sortir de l'inégalité et d'avancer vers l'égalité*». De nombreuses études montrent en effet que «*l'inégalité est néfaste à une gestion soutenable des ressources communes puisqu'elle désorganise et démobilise les communautés humaines*».

Il faut lire ce livre car il montre que l'État social est indispensable, plus que jamais, à la survie de l'humanité, il conserve donc un bel avenir.

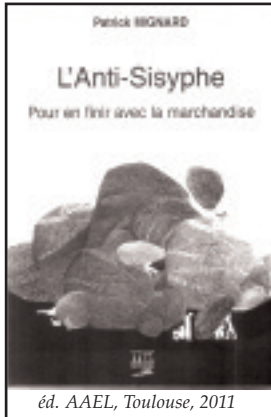
**Jean-Pierre MON**

GUY EVRARD est tombé par hasard sur l'ouvrage d'un économiste toulousain dont la lecture a de quoi nous étonner. Son auteur en effet, alors qu'il ignore sans doute nos propositions d'économie distributive, rejoint pourtant fort nos analyses... Qu'on en juge :

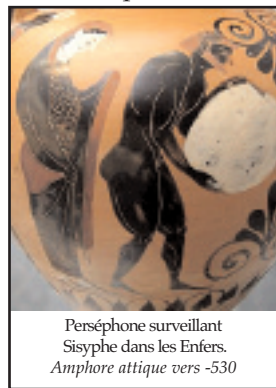


## La marchandise, une finalité absurde

Nous avons déjà dénoncé l'absurdité de la nature marchandise. Dans son livre *L'Anti-Sisyphé Pour en finir avec la marchandise*, Patrick Mignard s'empare, lui, de l'absurdité globale de la marchandise comme finalité de l'activité



humaine et trouve donc un titre à sa rébellion dans celui de l'ouvrage d'Albert Camus *Le mythe de Sisyphé*. On se souvient que dans la mythologie grecque, Sisyphé, bien qu'il fut astu-



Perséphone surveillant Sisyphé dans les Enfers. Amphore attique vers -530

cieux, mais pour avoir osé défier les dieux, fut condamné à faire rouler éternellement jusqu'en haut d'une colline un rocher qui en redescendait chaque fois avant de parvenir au sommet. Pour Patrick Mignard, «L'Homme est aujourd'hui Sisyphé. Un effort lui est perpétuellement demandé malgré un développement colossal des capacités de production. Sommé de toujours travailler (voire exclu quand on n'a plus besoin de lui), sommé de toujours consommer (quand le système lui en donne les moyens), il remplit les deux fonctions en dehors de sa conscience volontaire, emporté par la froide logique du fonctionnement du système, le système marchand». Et «Banaliser les rapports marchands (...), leur donner le statut d'état naturel des rapports humains (...) interdit toute réflexion et tout débat sur les problèmes de nos sociétés et condamne tout espoir de changement». Ajoutant, comme l'avait dénoncé Jacques Duboin aux premiers temps du mouvement pour l'économie distributive : «Les perfectionnements techniques qu'ils [les hommes] ont réalisé dans l'acte de production ont rarement été des facteurs de libération, mais au contraire des instruments d'oppression». Plongé ainsi au cœur des mécanismes de l'aliénation, Patrick Mignard note bien sûr que «Seule la lutte des exploités, à toutes les époques, a pu entraver, et entrave encore, cette dégradation des conditions d'existence, sans pour cela, il est vrai, aboutir à un système qui puisse être satisfaisant pour tous». C'est peut-être ce constat d'impuissance qui a tenté l'auteur de s'aven-

turer dans cette «réflexion exploratoire, à partir d'une analyse critique du système marchand, sur les possibilités et les impératifs de son dépassement».

### QUELQUES CHAPITRES DU LIVRE

Un tel ouvrage ne se résume pas en quelques paragraphes, sauf à en perdre toute la richesse. Chaque idée maîtresse est développée dans un chapitre, toujours très court (quelques pages).

Citons par exemple :

- Un bilan en trompe-l'œil.

«La production de masse a donné l'illusion de l'abondance et de la répartition égalitaire. (...) La consommation de masse a été confondue, dans l'esprit collectif, avec la satisfaction généralisée des besoins. Le mythe est entretenu pour faire croire que la production de la marchandise et la généralisation du salariat constituent le summum du développement et de l'organisation sociale». (...) «Par la persistance de rapports sociaux aliénés, il [l'homme] aliène (...) la nature. Il en fait non pas un cadre de vie, mais un moyen». Pour l'auteur, c'est seulement de la mise en place d'autres rapports sociaux que le salariat, quasi généralisé par l'économie de marché et qui organise la production et la répartition des richesses, que pourra émerger une autre répartition, équitable, en fonction des besoins réels de l'ensemble de l'humanité. «Le blocage est donc bien politique et social, pas technique».

- L'utilisation perverse du progrès technique.

«Il n'y a aucune fatalité, ni naturelle ni historique, pour que le progrès technique soit un outil au service d'un système qui en dénature la portée technique et sociale».

- La logique, mais absurde, dictature du «coût».

«Réduire les coûts, opération qui peut paraître purement logique, obéit en fait dans le système marchand à une finalité unique et précise : faire baisser le prix de la marchandise pour en faciliter la vente (réaliser la valeur) et donc réaliser le profit». Par tous les moyens, qui échappent rapidement à toute considération sociale ou éthique.

- Que faire du marché ?

Le marché n'assure pas la répartition des richesses en fonction des besoins de la population. Il est la sanction des conditions de la production. «Il détermine d'une part quelle entreprise pourra vendre (en général celle qui pratique le prix le plus bas) et d'autre part qui pourra acheter (seuls les consommateurs solvables)». En passant d'un système basé sur le profit à un système basé sur la satisfaction des



- ● ● besoins, on change de rationalité et c'est la solvabilité globale de la société qui détermine alors la capacité de satisfaction des besoins. «On peut imaginer une autonomie d'unités locales de production, garantissant une qualité de vie, de consommation et (...) de démocratie, dans la mesure où elles évitent un maximum de dépendance». En reconnaissant que les moyens de production peuvent dès à présent répondre techniquement aux besoins de toute la collectivité.

- Une réduction illimitée du temps de travail.

Les lecteurs de la GR, pour qui les principes de l'économie distributive sont les bases indispensables à de nouveaux rapports sociaux, retrouveront dans ce chapitre les fondements de leur réflexion sur le sujet. «Ne pas perdre sa vie à la gagner. Ce rêve, réalisable (...) dans la société primitive, aux besoins limités et aux moyens directement liés au bon vouloir de la nature, a tourné au cauchemar avec le développement de l'outil et des capacités de production». Le temps de la marchandise, ou plus exactement «les conditions de sa production, la réalisation de sa valeur et donc la reproduction et l'extension du système» imposent le rythme de la vie. Mais, en effet, aujourd'hui, si «travailler donne un sens à l'existence de l'individu dans la société marchande», on souhaite aussi travailler le moins possible, tout en mesurant que «le temps libre n'existe [en nous] qu'en référence au travail salarié, qui lui accorde le droit d'exister». Alors, si l'on parvient à en finir avec le temps marchandise, «L'emploi ne sera plus le moyen de vivre mais au contraire travail et non travail disparaîtront au profit de l'activité créatrice (...). Cette libération de l'activité humaine permettra la disponibilité de tout un chacun(e) au fonctionnement démocratique de la société et la non spécialisation d'un personnel politique qui aujourd'hui truste, contrôle, confisque l'action civique citoyenne, vit en parasite, en gérant un système basé sur l'inégalité et l'aliénation».

- Que faire de la valeur ? Que faire de la monnaie ? Dans le système marchand, le calcul de la valeur, c'est-à-dire de la quantité de travail nécessaire à la production d'un objet, est lié aux conditions sociales de production et de répartition. Il s'agit d'établir la valeur d'échange, dans l'objectif de réaliser un profit. Hors du cadre marchand, l'auteur est «Pour l'abolition du calcul de la valeur». En effet : «Quel sens peut avoir (...) le calcul de la valeur et la détermination d'un prix (...) si la société peut produire autant de biens et services qu'en ont besoin les consommateurs ?» De plus, «Le calcul de la valeur perd sa signification (...) lorsque la valeur d'usage prend tout l'espace au point de rendre caduque la valeur d'échange, (...) du fait de la disparition de la réalisation de la valeur sur le marché».

Dans le système marchand, la monnaie est «réserve de valeur et instrument de spéculation». Hors du système marchand, l'auteur se prononce «Pour un retour à la monnaie d'échange», considérant que

dans cette forme simple, elle présente une commodité «pour qu'un individu fasse le choix des biens et services qu'il entend consommer (...) si l'on exclut une distribution totalement libre et incontrôlée de la production» qui risquerait, certainement encore pour longtemps, «de voir se reproduire la course à la possession, l'accaparement antisocial des biens, et donc la persistance, voir l'aggravation, des inégalités et des conflits».

- Le dernier chapitre, qui ne veut pas s'appeler conclusion, est en effet une invite à prendre les choses en mains, s'il est encore temps : «L'humanité est en train de crever de son indétermination à l'égard du système marchand qui extrait à des fins mercantiles, à elle et à la nature, sa substance vitale.(...) Il n'est pas question de construire une société à partir d'une idéologie, d'une croyance ou d'une parole révélée, mais de sauver notre planète d'une catastrophe sociale et écologique dans laquelle nous précipitent les lois du marché et la course sans fin à la rentabilité, faisant de notre société un monde saturé de peur, de haine, de résignation et de pollution».

#### ET LA LUTTE DES CLASSES ?

Pour Patrick Mignard, la marchandise comme finalité des activités humaines détermine des rapports sociaux qui entretiennent l'aliénation de l'humanité et précipitent maintenant celle de la nature. Ce constat, que bien sûr nous partageons, devrait suffire à décider les hommes d'arrêter leur course à l'abîme. Mais nous savons bien que l'intérêt général, même celui de la survie, ne suffit pas à convaincre d'abord les dominants d'abdiquer leur pouvoir de maintenir le système en place. Si la négation de la lutte des classes a longtemps servi de base arrière au consumérisme, Warren Buffet aux États-Unis ou Denis Kessler en France ne s'embarrassent plus de paravent. La lutte des classes existe et le néolibéralisme est à l'offensive, réussissant jusqu'ici à convaincre la grande majorité de ceux qui vivent de leur seul travail, que le marché est le moins mauvais régulateur des sociétés.

Alors, vouloir ignorer les analyses politiques et les constructions idéologiques, qui reflètent justement le rapport des forces, au motif qu'elles n'ont pas abouti en deux siècles à changer l'ordre des choses, c'est, me semble-t-il, faire l'impasse sur la question de savoir pourquoi nous en sommes encore là. C'est se priver d'un bagage qui a sans doute justement permis à l'auteur d'y voir plus clair. Patrick Mignard argumente solidement sur un puissant lien unificateur des mécanismes conduisant à la détresse historique et actuelle de nos sociétés, il lève le voile sur un paysage plus serein qui semble à portée de main, mais ne nous dit rien sur la manière d'ouvrir la fenêtre. Il dit bien que le blocage est politique et social mais, en économiste, n'aborde pas cet outil également essentiel.

On ne saurait le lui reprocher !

**Guy EVRARD**



Sur le choix urgent que l'humanité doit faire, FRANÇOIS CHATEL poursuit sa réflexion en donnant les raisons pour lesquelles il lui semble vital pour l'humanité de cesser de se comporter comme si la nature lui appartenait :



# L'heure du choix a sonné

## II. Avec la nature, pourquoi et comment

L'Occident, conduit depuis le néolithique vers une évolution "conditionnée", a entrepris de conquérir le monde et la Nature, avec pour objectif d'y exercer un pouvoir d'exploitation, de transformation, de destruction. Cette voie l'a mis face à une situation sans précédent : en raison de l'état de dégradation avancé de l'environnement, il se trouve aujourd'hui confronté à sa responsabilité et choisir entre trois solutions : développement durable, trans-humanisme ou nouvelle civilisation à construire. Ce choix s'avère nécessaire et urgent car il va conditionner la façon de vivre de toute l'humanité à l'avenir. Or il se résume à l'alternative suivante : doit-on faire avec ou sans la Nature ? La considérer, oui, mais comment ? L'ignorer en finissant de l'exploiter jusqu'à la détruire, est-ce concevable ? Et ce choix sera-t-il réalisé en concertation avec les peuples ? D'une façon vraiment démocratique ?

Mais les événements actuels dans le monde, les échecs des négociations sur l'environnement, le recul permanent de la démocratie réelle et l'immonde imposture économique en vigueur, ne peuvent amener les peuples qu'à la prise de conscience que s'ils veulent participer à ce choix de l'avenir, il leur faut sortir de l'apathie politique, de l'addiction aux technologies qui prônent un monde virtuel anesthésiant et du complexe d'infériorité vis-à-vis des experts, des technocrates et des économistes.

Compte tenu de l'ampleur du désastre actuel perpétré sur la Nature, il apparaît primordial, tant que ce choix n'a pas été définitivement défini et adopté par l'humanité dans son ensemble, qu'un plan provisoire de protection et de réduction de l'impact sur la Nature soit mis en œuvre. Si rien n'est fait dès à présent pour modifier la politique environnementale, la Nature sera dans un tel état de délabrement qu'elle ne sera bientôt plus récupérable. Or une Nature détruite supprimerait du même coup toute alternative, toute liberté de choisir entre avec ou sans elle. L'humanité est donc obligée de se demander : est-il plus ou moins raisonnable, moral, avantageux, de protéger et respecter la Nature que de la détruire ?

Or tant que ce choix n'est pas effectif, la préserver est la condition pour que ce choix ait un sens.

J. Aubin avertit « nous avons devant nous la menace et la possibilité d'y faire face. La menace qui pèse sur l'Humanité est aussi grave que celle du nazisme sur l'Europe voici soixante dix ans. Elle est à la fois écologique,

économique, sociale, avec en germe une crise politique mondiale capable de déboucher sur le chaos et la barbarie. Seulement cette menace reste très mal identifiée, car elle avance à pas de loup. On s'y habitue, en oubliant de s'en alarmer suffisamment. »<sup>1</sup> Comme la grenouille plongée dans une eau qui se réchauffe progressivement ne s'aperçoit pas qu'elle est en train de cuire<sup>2</sup>.

Le choix repose aussi sur le devoir moral de tenir compte des besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Chaque génération se doit de préserver les moyens et les ressources pour que ses descendants puissent en profiter de façon équivalente...

Heureusement, une tentative de changement de paradigme s'amorce un peu partout dans le monde, promue par de nombreux penseurs et mouvements de défense de l'environnement. Malheureusement, elle subit la récupération ou le mépris des instances gouvernementales car celles-ci sont à la solde de la classe possédante, et le capitalisme qui vit de l'exploitation et de la destruction de la Nature, privilégie cette classe.

Les mesures adoptées en faveur de l'environnement depuis la conférence de Stockholm en 1972, témoignent d'intentions louables et souvent pertinentes. Cependant, l'ensemble de ces mesures ne peut rester qu'au stade des vœux pieux, à cause d'un anthropocentrisme primordial et de la suprématie de l'économie sur l'environnement et le social. L'urgence de la prise en compte de la Nature demande donc :

- une réforme radicale transformant l'économie capitaliste en une économie de type distributif pour que la politique retrouve sa primauté,
- la prise de conscience de l'incompatibilité entre croissance infinie et respect de la Nature,
- l'abandon de la philosophie anthropocentrique pour une vision lucide de notre situation comme partie d'un tout limité, pour le moment essentiellement à notre planète, se traduisant par la conception d'une éthique environnementale.

Le problème est posé. Choisir **sans** la Nature, c'est poursuivre l'idéologie actuelle en faisant confiance au progrès supposé infini de la techno-science. Choisir **avec** la Nature implique une éthique particulière pour entretenir une relation équitable et durable avec elle.

Tentons de tracer ici les grandes lignes de cette éthique.



## ÉQUITÉ ET DURABILITÉ

Équité et durabilité imposent un changement radical d'attitude par rapport au comportement et à la philosophie actuels, issus d'un patriarcat datant de 5.000 ans. L'équité consiste, pour l'humanité, à ne prendre que la place qui lui est nécessaire, comme le font les autres espèces vivantes, à s'intégrer dans la Nature sans perturber l'équilibre des écosystèmes qui la composent. La durabilité demande de générer un impact écologique qui soit absorbable par la Nature. Dans *Le principe responsabilité*, Hans Jonas montre que l'humanité doit s'imposer des règles de respect pour s'abstenir «d'actions intentionnellement nocives»<sup>3</sup>. L'éthique dont il forme le projet «ne peut plus s'arrêter à l'anthropocentrisme brutal qui caractérise l'éthique traditionnelle, en particulier l'éthique grecque-juive-chrétienne de l'Occident»<sup>3</sup>, et demande d'élargir notre responsabilité à la Nature, en y incluant l'ensemble des vivants, le règne végétal et les écosystèmes. Pour lui, «la solidarité de destin entre l'Homme et la nature [...] nous fait [...] redécouvrir la dignité autonome de la nature et nous commande de respecter son intégrité par-delà l'aspect utilitaire»<sup>3</sup>. Jonas veut renverser le préjugé selon lequel la nature serait vide de valeur, et que seul l'homme aurait le droit d'en fixer. Il n'existe pas de fossé entre la Nature et l'homme : «La nature doit être préservée parce que son existence est liée à celle de l'homme», qu'elle renvoie à une «doctrine de l'être, dont l'idée de l'homme forme une partie», en sorte que la fidélité que «nous devons à notre propre être» est le «sommet le plus élevé de celle que nous devons à la nature»<sup>3</sup>. Pour y parvenir, les bons sentiments ne suffiront pas. Dans un premier temps, l'urgente nécessité va déclencher une mobilisation des volontés. Mais dans la durée, une véritable révolution ne lui succédera que si une pensée structurée sera à même de soutenir ce mouvement. Rappelons-nous que l'exploitation de la Nature qui, certes, est née d'un besoin, a trouvé le soutien nécessaire que lui ont apporté le patriarcat, la théologie, puis la philosophie, et enfin l'idéologie technico-scientifique. Le couple besoin-philosophie s'avère primordial pour instaurer une éthique durable.

Si la volonté d'autonomie de l'humanité vis-à-vis de la Nature est compréhensible, légitime, celle qui consiste à la respecter impose la reconnaissance de l'importance d'un échange réciproque. Même si l'autonomie et l'individualisme se ressemblent, par l'indépendance de pensée, elles divergent par la prise de conscience de l'importance du lien avec le monde extérieur. La relation actuelle, strictement univoque, individualiste, qui mène à une désastreuse prise au tas, doit être condamnée, et remplacée par un échange de type don/contre-don, capable de garantir l'équilibre souhaitable. La Nature donne, à l'humain de rendre, ainsi se perpétue, se renouvelle, le don initial. «Le paradigme du don, reconnu par tant d'autres sociétés, ne permet-il pas de poser des limites à l'appropriation? N'est-il pas générateur de sens?»<sup>4</sup> À l'humanité de prendre la décision de maintenir cet échange ou de s'en passer, mais elle ne peut pas ignorer les dons

reçus : ressources (eau, air, aliments, matériaux, ...), biodiversité, créativité, beauté, etc...

La réconciliation entre l'humanité et la nature passe par la prise de conscience de la richesse et de l'intérêt de leur réciprocité. Elle ne pourra être obtenue et durer sans, à la fois, que l'humanité y trouve une réponse à sa recherche du bien-être, qu'elle sache attribuer à la Nature une "personnalité" respectable et qu'elle soit consciente de leur appartenance commune à la même planète.

Pour illustrer ce propos, on peut tenter de faire l'analogie avec la relation qu'entretient l'enfant avec sa mère, quand il sort de l'adolescence. D'une considération utilitariste, basée sur les apports nourriciers et affectifs généralement univoques, le passage de l'enfant à l'âge adulte se traduit normalement par la prise de conscience que sa mère est une personne autonome, créatrice, digne d'intérêt, qui mérite affection et respect. V. Maris s'en fait l'écho : «Inviter à protéger la nature, c'est tenter de convaincre les gens qu'ils ont rationnellement de bonnes raisons d'attribuer de la valeur aux entités naturelles ou à leur diversité»<sup>5</sup>. Cette «éthique environnementale, comme la définit H.S. Afeissa, se propose précisément de mettre fin à l'anthropocentrisme des valeurs qu'elle accuse d'être à l'origine des problèmes environnementaux que nous rencontrons, ce qui implique de sa part, en tout premier lieu, qu'elle rompe avec cette représentation de l'être humain qui consiste à le situer dans une hiérarchie de l'être qui serait un ordre de perfection [...] Il est question de revendiquer la prise en compte morale de l'environnement non humain pour lui-même, en s'opposant à la réduction des éléments qui composent l'environnement à de seules et uniques ressources, en vue de mettre au jour la nature comme lieu de valeurs dont l'existence commande un certain nombre d'obligations morales»<sup>6</sup>.

A.Naess, le précurseur de la "deep ecology", C. Larrère en France et P.Taylor aux États-Unis, élargissent l'approche kantienne anthropocentrique en déclarant que tous les êtres vivants doivent être considérés comme possédant une valeur intrinsèque qui leur donne droit au respect. T. Regan avance que «si se soucier de sa propre vie, en être le sujet, est un critère pertinent suffisant pour reconnaître la valeur inhérente des individus, alors nous devons, pour être cohérents, attribuer une valeur inhérente, et par conséquent des droits moraux fondamentaux, à tous les sujets-d'une-vie, qu'ils soient humains ou non. On est le sujet d'une vie si on éprouve des désirs et des préférences; si on est capable d'avoir des perceptions et des souvenirs; si on peut agir intentionnellement en fonction d'un but; si on est doté de sensibilité et si on a une vie émotionnelle, si on a un sens du futur, y compris de son propre futur; si on manifeste une identité psychologique à travers le temps; mais de façon plus décisive encore, si on a un bien-être individuel dont on puisse avoir l'expérience propre à travers le temps. Le droit fondamental qu'ont tous les possesseurs de valeur inhérente est le droit à être traité avec respect, c'est-à-dire à n'être jamais traité simplement comme un moyen pour les fins des autres»<sup>7</sup>. Et dans l'optique de Francione, le fait qu'un être soit sensible signifie nécessairement

que cet être a un intérêt à poursuivre son existence. Ainsi, ôter une vie d'un être «*sujet d'une vie*», sans besoin réel de le faire, est un acte de bassesse indigne d'un être moral et de raison.

#### LES VALEURS DE LA NATURE

Dans un article intitulé *La valeur de la nature*, Holmes Rolston III en déduit l'existence des valeurs «*intrinsèques, instrumentales et systémiques*». Pour lui, «*les trois sont entrelacées, aucune ne pouvant se voir reconnaître une importance prioritaire par rapport aux deux autres, bien que la valeur systémique soit fondamentale. La valeur "intrinsèque"...s'oppose à une conception "anthropocentrique" de la valeur qui place le fondement de toute valeur dans l'homme et dans l'utilité qu'il retire des créatures (par l'usage qu'il en fait, la ressource qu'il y trouve, la beauté qu'il ressent ou l'apaisement qu'il en retire).*»<sup>8</sup> ...«*la notion de "valeur intrinsèque" peut être aussi utilisée comme synonyme de valeur absolue. Elle désigne alors la valeur qu'un objet possède indépendamment de toute évaluation portée sur elle.*»<sup>9</sup> ...«*La valeur instrumentale ou "conception utilitariste" se traduit par : il n'y a que deux choses sur cette Terre matérielle : des gens et des ressources naturelles - les ressources naturelles n'ayant évidemment pour l'homme qu'une valeur appropriable.*»<sup>10</sup>. ...«*La valeur systémique de la nature désigne la créativité qui opère au sein de la nature en vertu de laquelle viennent au jour la plus grande diversité et la plus grande complexité des formes de vie dans le cadre d'un système où rien n'est laissé au hasard, où tout joue un rôle, aussi discret soit-il, et où pourtant tout peut advenir.*»<sup>11</sup>

Cependant, au-delà des théories et des intentions louables, la prise en compte de la biodiversité, et surtout des êtres non-humains, sauvages ou non, que nous sommes amenés à côtoyer, révèle une difficulté *viscérale* ancrée depuis des millénaires. D'où toute la valeur de l'éthique environnementale. Car se mettre à prendre la Nature en considération, à la respecter, à vouloir vivre avec elle, c'est surtout prendre conscience de "l'autre", de tous ceux qui, de la même façon que nous, veulent vivre et assurer leur bien-être. Certains, parmi eux, comptent sur une Nature saine pour vivre et en constituer un élément. D'autres, qui nous accompagnent puisque domestiqués, qui participent aux nuisances polluantes, ne font pas moins partie de ce qui est à considérer comme "l'autre".

Quelques exemples de difficulté à respecter cet "autre" : le loup à proximité des pâturages, le sanglier et le renard aux abords des villes, le rat dans les égouts, la mouche dans la cuisine, le cafard dans l'évier... Et que dire à propos du veau enlevé à sa mère ou de la langouste plongée vive dans l'eau bouillante ! Sans oublier ces lieux d'exploitation de l'autre, sous de "bons" prétextes liés au culturel ou à l'alimentation, à la recherche médicale ou aux loisirs à la mode, zoos et cirques, zones de chasse et de pêche, laboratoires, usines d'élevage et abattoirs ... Vouloir vivre avec la Nature, c'est considérer tous ces "autres" qui la composent, respecter leur vie, leurs besoins, leur bien-être. La valeur de "l'autre"

## Il faut soutenir le CETIM !

Dans la GR de mai dernier, nous évoquions la mobilisation, depuis plus de dix ans, du **Centre Europe-Tiers-Monde** (CETIM) pour obtenir de l'ONU une Déclaration sur les droits des paysans. Nous venons d'apprendre que le Conseil des Droits de l'Homme vient d'adopter une résolution allant dans ce sens et que la Bolivie est chargée de démarrer les consultations avec les États et la société civile, une session de travail intergouvernemental est prévue en novembre prochain.

Le CETIM mène aussi le combat contre l'impunité des grandes entreprises multinationales quand elles violent les droits de l'homme. Sur son site ([cetim@bluewin.ch](mailto:cetim@bluewin.ch)) il en dénonce de nombreux cas, dont les peuples du sud sont les principales victimes : Chevron en Équateur, Shell au Nigéria, Coca-Cola en Colombie, Oceana Gold au Salvador, Glencore-Xstrata aux Philippines, Anglo Gold Ashanti en Colombie. C'est en partie grâce à ce combat de plus de 40 ans que le 26 juin dernier ce même Conseil des Droits de l'Homme a enfin ouvert des négociations sur de nouvelles normes internationales contraignantes pour mettre fin à cette impunité.

Pour aider le CETIM on peut au moins acheter ses publications, voici ses coordonnées :

CETIM, 6 rue Amat, 1202 Genève, Suisse,  
tel 41 (0) 227315963

ne peut pas être attribuée par jugement anthropocentrique ne prenant en compte que l'intérêt de l'être humain, dès lors que celui-ci reconnaît qu'il fait partie d'un ensemble où existent des relations de réciprocité. Ce qui n'entrave pas son autonomie, mais définit la nature du lien qu'il reconnaît posséder avec les autres.

À commencer par le terme "animal", au singulier, qui est rejeté par Derrida dans sa généralité, parce qu'il est une «*simplification conceptuelle*», vue de la part des hommes comme un premier geste de «*répression violente*» à l'égard des animaux. Il consiste, selon lui, à faire une césure totale entre l'humanité et l'animalité, et un regroupement, tout aussi injustifié, entre des animaux qui demeurent des vivants radicalement différents les uns des autres, et d'une espèce à une autre : «*Chaque fois que "on" dit "L'Animal", chaque fois que le philosophe, ou n'importe qui, dit au singulier et sans plus "L'Animal", en prétendant désigner ainsi tout vivant qui ne serait pas l'homme (...), eh bien, chaque fois, le sujet de cette phrase, ce "on", ce "je" dit une bêtise*»<sup>12</sup>. H.S. Afeissa déclare, à propos de l'intention de Derrida, elle «*est d'abord et avant tout la déconstruction d'un prétendu propre de l'homme, lequel n'a pu être formulé qu'en relation avec l'animal et par un constant travail de différenciation d'avec ce dernier*»<sup>13</sup>.

«*Dans le discours philosophique moderne, l'animalité est toujours définie de manière négative, privative, comme un ensemble de manques : comparé à l'homme, l'animal sera dénué d'âme, de raison, de conscience... Au-delà du domaine savant, cette vision privative se retrouve aussi*» ● ● ●



- • • dans nos pratiques. Et ce qui régit nos pratiques, ce sont, pour beaucoup, les législations», remarque F. Burgat<sup>14</sup>. J-P Marguénaud va dans le même sens : «Il y a en France des textes protecteurs des animaux qui sont assez avancés. Mais les mêmes dispositions protectrices ne seront pas interprétées avec la même force, la même ampleur et la même efficacité dans un système qui continuera à dire que les animaux sont des biens meubles, que dans un système où on a affirmé le contraire»<sup>15</sup>.

Si les résolutions adoptées en faveur de l'environnement ne veulent pas se retrouver sur le tas de compost de l'hypocrisie, il est primordial que le contrat soit signé avec l'ensemble des êtres non humains, avec cet "autre", ce qui représente une marche bien plus haute à gravir et qui donne toute sa valeur intellectuelle et morale à l'élaboration d'une éthique environnementale.

Notre proximité et nos relations avec d'autres êtres pensants et sensibles méritent toute notre attention et entraînent des devoirs. Cette prise de conscience représente une réelle garantie de notre engagement envers la protection de l'environnement. Tout mettre en œuvre pour s'interdire la destruction de l'environnement et de la biodiversité, naturellement liés, et préserver en même temps nos intérêts, revient à signer un pacte de non-agression avec tous les êtres vivants. Il ne s'agit pas de subir sans réaction leurs prédatations ou méfaits inconscients, mais de s'en protéger sans les détruire. À propos de ces êtres non humains, E. de Fontenay fait remarquer que «ce n'est pas parce qu'on ne peut pas passer contrat qu'on ne dispose pas de droits : les enfants, les handicapés mentaux, certains vieillards en sont la preuve»<sup>16</sup>. Et T. Regan, parlant de la défense du droit des animaux, va jusqu'à conclure : «Je pense que la théorie des droits est, d'un point de vue rationnel, la théorie morale la plus satisfaisante. Elle dépasse toutes les autres théories dans sa capacité à éclairer et à expliquer le fondement des devoirs que nous avons les uns envers les autres, c'est-à-dire le domaine de la moralité humaine»<sup>17</sup>.

Les personnes qui s'engagent en faveur des droits des animaux sont les partenaires de celles qui luttent pour garantir le respect des droits des minorités, des femmes, des travailleurs. Le même fondement moral

anime leurs mouvements. Parmi elles, un précurseur, H.S. Salt, défend l'idée «qu'il n'y a pas de différence de fond entre les humains et les animaux, qu'il est impossible d'ériger entre eux une démarcation absolue... Les animaux sont doués d'intelligence, à différents degrés, ils ont donc des droits, comme les humains, si l'on fonde le concept de droit sur les capacités à ressentir la douleur ou sur l'intelligence»<sup>18</sup>. Pour T. Regan, «l'autonomie ne doit pas être comprise à la manière de Kant. On dira alors que, pour être autonome, il n'est pas besoin de pouvoir motiver ses actes par des raisons, il suffit d'avoir des préférences et de posséder la capacité de commencer des actions avec l'intention de les mener à bien»<sup>17</sup>. H-S Salt ajoute : «Cela peut nous sembler étrange de penser qu'un animal puisse désirer l'épanouissement de son individualité, et néanmoins en y regardant de plus près nous constatons bien que la vie animale ne consiste pas exclusivement à éviter la souffrance. Un animal est capable d'expériences positives, il joue, il se baigne, il veut courir par-ci, par-là, faire son nid, avoir ses petits. Tout comme l'homme, l'animal veut persévérer dans son être, se reproduire, éviter les dangers, trouver où se reposer. Autrement dit, il y a continuité entre l'expérience animale et l'expérience humaine, les deux cherchent –consciemment ou non – à maximiser les plaisirs et à minimiser les douleurs»<sup>18</sup>. F. de Waal<sup>19</sup> montre comment l'empathie et l'esprit de solidarité vient naturellement à certains animaux, alors que ces qualités tendent à s'éteindre dans nos sociétés. P. Singer voit «un parallèle entre le fait que les animaux aient été négligés par les philosophes et le fait que les Noirs américains aient été négligés par ceux qui se battaient pour les droits de l'homme»<sup>20</sup> et pour qui toutes les espèces ont un droit égal de voir leurs intérêts respectés même si leurs intérêts sont différents : «respecter les droits des animaux ne revient donc pas à les traiter comme des humains, mais à respecter les intérêts qui leur sont propres pour autant qu'il n'y ait pas un conflit inacceptable avec les nôtres. Ce n'est pas une raison suffisante pour leur infliger des souffrances inutiles ou des les exploiter selon nos besoins les plus capricieux»<sup>20</sup>. Et T.Reagan ajoute : «ce n'est pas un acte de bonté de traiter un animal avec respect. C'est un acte de justice [...] L'idée des droits des animaux a la raison, et non pas seulement l'émotion, pour elle»<sup>19</sup>.

*Nous ne saurions trop suggérer à nos lecteurs de faire le plus possible découvrir La Grande Relève à leurs proches, d'abord pour les aider à réfléchir, et puis pour les inciter à s'abonner.*

*S'abonner est en effet le meilleur des soutiens pour ce journal qui, écrit et mis en pages par des bénévoles, ne vit que grâce à ses abonnés, sans publicités payantes et sans la moindre subvention.*

#### **SOUSCRIPTION PERMANENTE POUR QUE VIVE LA GRANDE RELÈVE**

M. Bert 10 – C. Aubin 4 – Mme Lextray 27 – Melle Chefd'homme 2 – J. Touraine 7 – G.Houdard 22 – J.Éveillé 17 – Mme Maurice 27. Total 116 euros **Merci à tous !**

*Merci à tous nos abonnés de nous éviter des frais de rappel en surveillant la date d'échéance de leur abonnement : nous l'indiquons sur l'étiquette à leur nom, collée sur les enveloppes d'expédition. Quand l'échéance est passée, nous l'imprimons en rouge, mais nous poursuivons l'abonnement plusieurs mois avant d'envoyer une lettre de rappel. Sans réponse à cette lettre, nous espérons encore quelque temps avant de résilier, à contre-cœur, l'abonnement !*

#### ASPECT MORAL

Non seulement l'élevage se montre incompatible avec le respect de la Nature parce qu'il représente une menace permanente pour la protection de la biodiversité et qu'il participe pour beaucoup à la production de gaz à effets de serre et autres nuisances, mais en outre, son industrialisation a révélé le caractère immoral de nos rapports avec de tels êtres sensibles et pensants. D'autant plus qu'aucune raison vitale ne nous oblige à faire souffrir ces êtres en leur ôtant la vie à laquelle ils tiennent, que ce soit pour s'en nourrir, s'en vêtir, les utiliser dans les laboratoires ou s'en distraire. Vinci, Gandhi, Tolstoï, Monod, Schweitzer... nombreux sont les penseurs et les philosophes qui ont affirmé que c'est dans les rapports que nous instaurerons avec les animaux que se décidera le mode de relation des hommes entre eux : «Croire qu'il puisse y avoir la "paix sur la terre" sans la paix avec les autres animaux, c'est prendre ses désirs pour des réalités»<sup>21</sup>.

Bien entendu, certains pourront prétendre que ces animaux d'élevage n'existeraient pas sans l'homme, donc qu'ils lui appartiennent. Mais ces êtres non-humains ne demandent pas à être à ce point asservis. Comme le signale V. Maris : «on pourrait dire que le mal est fait. Il n'y aurait aucun sens de les libérer aujourd'hui, avec la certitude de mettre à mal les milieux naturels. En réalité, nous sommes responsables de leur bien-être et de leur survie [...] Le principe de responsabilité issu d'obligations morales envers les animaux dont nous sommes responsables, devrait nous enjoindre de leur offrir une vie décente, de minimiser leur souffrance et de ne pas leur ôter la vie»<sup>22</sup>.

Pour P. Taylor, tout être vivant possède un bien propre qui est sa vie, ce qui confère à chaque être vivant la même valeur, et celle-ci nous impose le respect. Ôter la vie ne peut se trouver justifié que pour la poursuite d'intérêts fondamentaux, liés à notre intégrité physique ou à notre survie, mais non pour satisfaire des intérêts triviaux.

Pour T.Regan, «dans le cas des animaux utilisés pour la science, la justice n'exige pas que les cages soient plus larges ou plus propres, elle exige qu'elles soient vides. La justice n'exige pas le retour à l'élevage "traditionnel", mais la fin de tout commerce de la chair des animaux. Elle n'exige pas l'"humanisation" de la chasse et du piégeage, elle exige l'éradication totale de ces pratiques barbares»<sup>21</sup>. Pour Donaldson et Kymlicka, élaborer et respecter la théorie des droits fondamentaux des animaux signifie «mettre un terme à l'industrie de l'élevage et de la fourrure, à la chasse, aux animaux dans les zoos et les cirques ainsi qu'au commerce des animaux de compagnie»<sup>23</sup>. L'effet le plus pernicieux d'une alimentation carnée, non utile et si mal appropriée à notre organisme, est qu'une multitude d'êtres ne naissent que pour se voir dépourvus du droit de vivre. Salt, Thoreau et bien d'autres ont espoir que les progrès de la civilisation mèneront au végétarisme, une solution bénéfique pour notre santé mais aussi pour la production de protéines, pour la réduction des gaz à effet de serre, pour la préservation de l'eau et des sols, sans oublier

## Les autres voix de la planète

Le Comité pour l'Annulation de la Dette du Tiers Monde (CADTM) publie un bulletin trimestriel *Les autres voix de la planète* qui est une mine d'informations. S'y abonner, pour 22 euros par an (ou plus si on peut) en envoyant un chèque à CADTM France, 21 rue de la Feulade, 45800 St Jean de Braye, est une action souhaitable à plus d'un titre :

D'abord c'est aider les membres du CADTM à disséquer l'information, à démêler le vrai du faux dans tout ce qui se dit ou s'écrit à propos de ce qu'on appelle la crise. On comprend d'autant mieux l'utilité de cette aide quand on sait le courage qu'il a fallu à Patrick Saurin, accusé par sa direction «de ne pas avoir d'éthique» parce qu'il a dénoncé, preuves à l'appui, le scandale du financement des collectivités locales, en France, par certaines banques (voir GR 1145, p.3).

Ensuite, c'est un bon moyen d'apprendre d'où vient cette dette au nom de laquelle les peuples se voient imposer une politique qu'ils n'approuvent pas.

Et c'est pouvoir expliquer à ceux qui n'entendent que la pensée unique et officielle, quelle est la raison d'être de cette politique qui renforce partout les inégalités et qui exclut de plus en plus de personnes qui, pourtant, ne demandent qu'à travailler pour le mieux-être de tous.

À titre d'exemple, on trouvait dans *Les autres voix de la planète* du 2ème trimestre 2014 quatre raisons pour lesquelles la dette publique de la Belgique issue des sauvetages des banques privées Fortis, Dexia, KBC et Ethias est illégitime, et la proposition du CADTM pour résoudre le problème de la dette publique. Ce bulletin décrivait comment le FMI poursuit sa route en Ukraine, montrait qu'en prétendant relancer l'emploi des jeunes au Mali, le gouvernement français défend en fait les intérêts privés de multinationales françaises, annonçait qu'à Chypre le peuple avait su dire non à la Troïka, qu'au Panama les Indiens avaient rejeté le mirage de la finance carbone, interrogeait sur le sens du prêt, conditionné par des mesures d'austérité dictées par le FMI, que l'Union Européenne a voté pour la Tunisie, etc...

un bienfait pour notre conscience morale et le respect des droits des animaux à vivre. «Il n'est pas justifiable d'infliger la souffrance et la mort de façon gratuite, par simple convenance ou habitude»<sup>24</sup>. «On peut supposer que si le tiers des terres arables de la planète cessaient d'être employées à produire l'alimentation des animaux d'élevage, il serait plus aisé de résoudre le problème de sous-alimentation dont souffre un milliard d'humains»<sup>25</sup>.

«L'homme attelé à un charroi par un Martien, éventuellement grillé à la broche par un habitant de la Voie lactée, se rappellera peut-être alors la côtelette de veau qu'il avait coutume de découper sur son assiette et présentera (trop tard) ses excuses à la vache»<sup>26</sup> !

Dans ce genre de débat, on oublie en général le monde aquatique et ses hôtes. E. Reus les réhabilite : «Nous nous rendons compte maintenant que, comme le reste des vertébrés, les poissons présentent un riche éventail de comportements complexes et que l'apprentissage ● ● ●

- ● ● joue un rôle central dans le développement de leur comportement. [...] Les poissons ont en réalité une mémoire à long terme impressionnante, comparable à celle de la plupart des autres vertébrés (Brown, 2001; Warburton, 2003). Leur système nerveux comporte à la fois des composantes analogues et des composantes homologues à celles des mammifères, et il est capable d'à peu près la même puissance de traitement (Broglia et al. 2003)»<sup>27</sup>.

Empruntons à V. Maris la conclusion de sa *Philosophie de la biodiversité* : «En acceptant de considérer le déclin de la biodiversité comme un enjeu proprement philosophique, il est encore possible de faire de cette crise un défi infiniment stimulant, d'y voir l'opportunité d'un profond questionnement éthique sur notre rapport à l'autre : "l'autre en soi", en abandonnant les prétentions compréhensives et universalistes des morales traditionnelles ; "l'autre que soi", en s'engageant dans une enquête collective, respectueuse de la diversité des valeurs et des visions du monde; et enfin "l'autre que nous", en acceptant de partager la Terre avec la myriade de formes vivantes qui la peuplent, sans qu'il soit nécessaire de prouver qu'elles nous sont utiles, mais tout simplement parce qu'elles sont là, par elles-mêmes et pour elles-mêmes»<sup>22</sup>.

Cette réflexion constructive sur l'éthique environnementale, qui est justifiée par la situation alarmante, se doit d'aboutir à des réalisations concrètes, des modifications dans nos comportements. À l'instar de l'esclavage, du travail des enfants, de l'oppression des femmes et du salariat, les exactions envers la Nature et les êtres non humains ne demandent pas une "réforme" de la justice, elles imposent, selon le sens moral, leur abolition radicale. Ces êtres ont des droits tout comme les sites qu'ils occupent et dont leur vie dépend. Le fait que l'homme s'octroie la raison et le sens moral, il s'adjuge en conséquence des devoirs vis-à-vis de ces droits. Le devoir de respecter des êtres vivants non-humains, amène à les respecter tous sans exception, quelle que soit la fonction qu'ils assurent. Créer des discriminations entre les êtres vivants, revient de la même façon à distinguer l'esclave du citoyen, la femme de l'homme, le blanc du noir ou le juif de l'aryen. Personne n'a le droit de jouir de la violation des droits d'autrui, que cet autrui soit un être humain ou non. Si l'humanité se reconnaît comme la seule espèce à posséder un sens moral, elle trouve dans sa relation envers la Nature en général une occasion immense d'en faire la preuve. Voilà une réelle opportunité d'un progrès autre que matériel, car, comme l'écrit E. Dardenne : «l'expression de la bonté n'est pas un sacrifice de soi mais bien la réalisation de soi»<sup>28</sup>. En nous posant comme seuls acteurs moraux, nous sommes les seuls à avoir des devoirs envers ce qui s'avère injuste, notamment la souffrance que nous pouvons infliger. À propos des êtres non-humains, J.Bentham dit bien «La question n'est pas : Peuvent-ils raisonner ? Ni : Peuvent-ils parler ? Mais : Peuvent-ils souffrir ?»<sup>29</sup>. Si la moralité se compose d'un ensemble de règles à respecter, de la même manière que lorsque nous signons un contrat, Michel Serres propose d'inventer "le contrat naturel" par lequel nous fixerons les limites de l'action de l'homme sur la Nature, le sens

des droits et des devoirs. C.Levi-Strauss le dit justement : «Les droits que l'on peut reconnaître à l'homme ne sont qu'un cas particulier des droits qu'il nous faut reconnaître au pouvoir créateur de la vie».

Mais la raison dont l'Homme est fier de s'affubler apparaît bien dérisoire par rapport à sa passion envers l'idéologie technico-scientifique. Choisir entre avec ou sans la Nature ne peut être efficient sans la suprématie de la raison sur la passion.

Ce qui s'avère loin d'être garanti. Malgré des travaux importants sur l'éthique environnementale qui font référence à la morale, à la justice, à la raison, à l'intérêt, à la science, loin de tout sentimentalisme, l'humain en général reste de marbre, attaché à son piédestal pour éviter de remettre en cause son idéologie. D'une part, l'offre croissante d'un monde virtuel permet d'échapper aux affres de la réalité et à ses responsabilités, d'autre part, les privilégiés du système tiennent à maintenir l'idéologie favorable à leurs desseins. Les écrans magiques dont l'humain s'entoure lui renvoient les images de sa supériorité et lui paraissent justifier qu'il n'a pas à détourner les yeux vers des créatures résidus d'un autre âge qui ne sauraient entraver son irrésistible ascension.

Pour l'Homme dominant, pas question d'abandonner sa suprématie et son développement proclamés par la volonté divine. Si la Nature a été oubliée, sa majesté va condescendre à estimer de ce qui peut être pris en considération pour servir sa marche en avant. Prendre en compte l'ingéniosité de la nature quand elle rend des services devrait permettre de protéger quelques îlots de biodiversité estimés rentables. De la sorte, l'humain cherche à récupérer un rôle de défenseur et protecteur de la nature (comme les chasseurs, c'est un comble !), après en avoir été le plus mortel parasite. D'où ces "recherches scientifiques", à grands renforts de "sponsorings verdoyants", afin d'étudier les "inventions" de la nature sauvage pour en tirer partie... et protéger ainsi le statut de l'occidental muni de son système capitaliste...

Dans le même temps, quelques irréductibles, certains gaulois, clairvoyants et lucides... préconisent à l'humanité de rester à sa place, au sein de la Nature, au lieu de chercher à s'en échapper, avec les conséquences désastreuses que l'on connaît. Ils recommandent un autre développement possible, qui réduirait à l'acceptable notre impact écologique. Pour eux, le progrès humain, c'est l'ouverture vers la solidarité, la coopération, la culture et le bien-être, d'abord mental. Leur démarche demande d'inventer une autre démocratie, de bouleverser le système économique, de reconsidérer les notions d'État, de propriété, d'échange, de travail, de monnaie... de repenser, en incluant les droits des animaux et de l'environnement, agriculture, élevage, alimentation, traditions et loisirs...

**François CHATEL**

#### Références :

1. Jean Aubin, *La tentation de l'île de Pâques*, éd. LME.
2. Olivier Clerc, *La grenouille qui ne savait pas qu'elle était cuite* Leçons de vie, éd. JC Lattés.



3. Hans Jonas, 1993. *Le Principe Responsabilité. Une éthique pour la civilisation technologique*. Paris, Ed. du Cerf.

4. F. Flipo, *Le don de la nature*, Entropia, n° 4, 2008, pp. 23-34.

5. Virginie Maris, *Quelle place pour l'homme dans la nature* : Terre Sauvage N° 275.

6. Hicham-Stéphane Afeissa, *De l'éthique environnementale au principe responsabilité et retour*, 10/2/09, Collège International de Philosophie.

7. Tom Regan, *The Case for Animal Rights*, Routledge, 1984.

8. Cité dans Thierry Hoquet, *Fonder nos devoirs envers la nature* (mercredi 11 juin 2008 - 14:00 nofiction.fr)

9. Alain de Benoist, *la nature et sa valeur intrinsèque*. [www.alaindebenoist.com](http://www.alaindebenoist.com).

10. Gifford Pinchot, *Breaking New Ground*, Island Press, Washington 1947, p. 325, cité dans la référence précédente

11. Holmes Rolston III, Propos recueillis par H.-S. Afeissa et T. Hoquet le 22 février 2008. [nonfiction.fr](http://nonfiction.fr).

12. Derrida, *L'animal qui donc je suis*, Wikipédia

13. Hicham-Stéphane Afeissa, *Derrida et la question de l'animalité*. (mercredi 6 février 2013 - 09:00, [nonfiction.fr](http://nonfiction.fr))

14. Florence Burgat, philosophe au Centre de recherche Sens, Ethique, Société (CNRS-Université Paris-Descartes) et spécialiste de la question animale, citée dans Catherine Vincent, *En France, les animaux sont encore ...des meubles*, *Le Monde Planète* du 30./4/2012..

15. Jean-Pierre Marguénaud, juriste universitaire à la faculté de droit de Limoges et directeur de la revue semestrielle de droit animalier, cité dans: Catherine Vincent, comme ci-dessus.

16. Entretien avec Elisabeth de Fontenay (*Le Silence des bêtes*. La philosophie à l'épreuve de l'animalité, Paris Fayard, 1998)

Site *Philagora*. Propos recueillis par Jean-Marie Brohm. Entretien réalisé à Paris, le 20 mai 2001.

17. Tom Regan, *Pour les droits des animaux*, traduit de l'anglais par Éric Moreau. Cet article est paru, sous le titre *The Case for Animal Rights*, dans le livre collectif, *In Defence of Animals*, dir. Peter Singer, éd Blackwell, Oxford, 1985.

18. Henry Stephens Salt. Rapporté dans *Portrait de Henry Stephens Salt* par Émilie Dardenne. Cahiers Antispécistes n°24 (janvier 2005).

19. Frans de Waal, *L'âge de l'empathie*, LLL éditeur.

20. Peter Singer, propos recueillis sur Wikipédia.

21. Tom Regan, *La philosophie des droits des animaux*, traduction David Olivier, Françoise Blanchon Editeur, 1991.

22. Virginie Maris, *Philosophie de la biodiversité*. Ed. Buchet Chastel, 2010.

23. Kymlicka, W. et S. Donaldson (2011), *Zoopolis. A Political Theory of Animal Rights*, Oxford University Press.

24. Tom Regan, in Cavalieri & Singer (dir.), *Le Projet Grands Singes*, Nantes, *One Voice*, 2003, p.226-238, traduction Marc Rozenbaum.

25. Dossier réalisé par L214 et l'Association Végétarienne de France pour Viande.Info. Mai 2010.

26. Milan Kundera, propos recueillis sur Wikipédia.

27. Estiva Reus, *Utilitarisme et anti-utilitarisme dans l'éthique contemporaine de l'égalité animale*, mars 2010; les cahiers antispécistes n°32.

28. Émilie Dardenne, *Portrait de Henry Stephens Salt*, CA n°24 (janvier 2005).

29. Jeremy Bentham, *An Introduction to the Principles of Morals and Legislation*, [1789], in *Collected Works*, éd. J. H. Burns, Londres, Athlone Press, 1970.

**TARIFS D'ABONNEMENT (11 numéros par an)**

<u>France</u> , régime intérieur pour la Poste. ....	23 euros.
(soutien : + 14 euros par an, par exemplaire en plus, chaque mois)	
DOM .....	25,45 euros.
TOM .....	29 euros.
<u>Régime international</u> , suivant les zones redéfinies par la Poste le premier janvier 2014 :	
Zone 1 (Bénélux, Espagne, R-U, Suisse, ...) . . . .	29,01 euros.
Zone 2 (autres pays européens) . . . . .	27,15 euros.
Zone 3 (Canada, États-Unis, ...) . . . . .	29,81 euros.
Zone 4 (Afrique, Amérique du Sud, ...) . . . . .	30,38 euros.

**RÈGLEMENTS :**

par chèque bancaire ou postal, établi à l'ordre de **La Grande Relève** et envoyé

**88 Bd Carnot**  
**78110 Le Vésinet France**

N° de compte à la banque postale 1340239M020  
 IBAN : FR10 2004 1000 0113 4023 9M02 016  
 BIC : PSSTFRPPPAR

JE M'ABONNE À ..... EXEMPLAIRE(S) DE LA GRANDE RELÈVE À PARTIR DU N° .....  
 VOICI COMMENT RÉDIGER MON ADRESSE, SELON LES NORMES IMPOSÉES PAR LA POSTE :

PRÉNOM, NOM  
 IMMEUBLE  
 N° ET VOIE

.....  
 .....  
 .....  
 [ ][ ][ ][ ] .....

CODE POSTAL ET COMMUNE

JE COMMANDE LES OUVRAGES SUIVANTS :

.....  
 .....

J'envoie pour cela la somme de ..... euros  
 par chèque .....

date signature



## CE QUE NOUS PROPOSONS :

En résumé, il s'agit de rendre financièrement possible ce qui est utile, souhaitable, matériellement et écologiquement réalisable.

Il faut pour cela que la monnaie actuelle soit remplacée par une monnaie qui ne circule pas, afin qu'on ne puisse plus la "placer" pour "rapporter".

Cette monnaie "distributive", émise par une institution publique, est un pouvoir d'achat qui s'annule quand on l'utilise, tout en laissant au consommateur la liberté de ses choix.

Créées et détruites au même rythme, masse monétaire et production sont ainsi deux flux permanents qui s'équilibrent. L'intensité de ces flux est définie par les citoyens en décidant démocratiquement, à l'échelle appropriée, de ce qui sera produit et dans quelles conditions, et de l'importance relative des parts à faire dans la masse monétaire pour financer la production, pour assurer les services publics (car impôts et taxes n'existent plus), et pour verser à chacun un revenu garanti qui lui permette de vivre libre.

Ainsi les décisions prises n'ont plus de retombées financières personnelles, l'intérêt général prévaut enfin sur l'intérêt particulier, et la démocratie peut devenir réalité.

## LECTURES POUR APPROFONDIR :

- **JACQUES DUBOIN**

Extraits choisis dans son œuvre (1 euro).

- **ET SI ON CHANGEAIT ?**

Bande dessinée par J.VIGNES-ELIE (3,8 euros).



- **LES AFFRANCHIS DE L'AN 2000**

Un roman de M-L DUBOIN qui, à l'aide d'exemples, explique les mécanismes de l'économie distributive et montre ce qu'elle apporte à la société (13 euros).

- **MAIS OÙ VA L'ARGENT ?**

L'étude, par M-L Duboin, de la façon dont la monnaie est devenue cette monnaie de dette qui empêche toute véritable démocratie, suivie de propositions pour évoluer. (édition du Sextant, 240 pages, 13 euros)



- D'anciens numéros sont disponibles (1 euro)

- Épuisés sur papier, des textes sont téléchargeables sur notre site internet. Par exemple:

- **UN SOCIALISME À VISAGE HUMAIN**

le texte d'une conférence d'ANDRÉ PRIME.

Tous les prix indiqués sont franco de port.

# La Grande Relève

Fondé en 1935 par Jacques DUBOIN

Direction et mise en pages : Marie-Louise DUBOIN

Rédaction : les abonnés qui le souhaitent, tous bénévoles.

Les manuscrits sont choisis par le comité de lecture et ne sont pas retournés.

Graphisme : Anne-Laure WITSCHGER.

Imprimé par la Scop Imprimerie de Ruffié

(certifiée ISO 14001 et labélisée Imprim'Vert et Print Environnement,

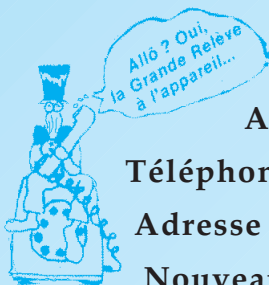
impression avec encre végétale sur papiers recyclés ou PEFC, sans alcool)

Adresse postale : 88 Boulevard Carnot 78110 Le Vésinet

Téléphone seulement les lundi et mardi et de 15 à 18 heures : 01 30 71 58 04

Adresse électronique : grande.releve.net@wanadoo.fr

Nouveau site internet : <http://www.economiedistributive.fr>



(Tarifs et bulletin d'abonnement sont au dos de cette page)